

Le 6 avril 2021

Monsieur Francis Scarpaleggia, député
Président, Comité permanent de l'environnement et du développement durable
6^e étage
131, rue Queen
Chambre des communes
Ottawa (Ontario) K1A 0A6
Par courriel : ENVI@parl.gc.ca

Objet : Étude sur les articles en plastique à usage unique

Monsieur le Député,

La société Pactiv Evergreen se réjouit de pouvoir commenter l'étude concernant l'approche du gouvernement du Canada sur le plastique à usage unique.

Pactiv Evergreen est le plus important fabricant et distributeur d'emballage d'aliments et de boissons en Amérique du Nord. Sa clientèle est variée : restaurants, distributeurs de services alimentaires, supermarchés, producteurs d'aliments et de boissons, emballeurs et transformateurs d'aliments. Au Canada, nous comptons six installations et employons environ 300 employés, dont les revenus totaux représentent plus de 16 millions de dollars, et nous versons chaque année des millions de dollars en impôts.

Nous reconnaissons l'importance de régler le problème des déchets plastiques et comprenons que l'industrie doit faire sa part pour trouver des solutions. Nous poursuivons aussi l'objectif commun d'instaurer une économie circulaire pour le plastique et d'éviter que les déchets de plastique se retrouvent dans les sites d'enfouissement. Nous avons d'ailleurs pris l'engagement de travailler avec le gouvernement à la mise en œuvre d'un plan novateur, tourné vers l'avenir, dans le but d'instaurer une économie circulaire pour le plastique, et ce, grâce à une meilleure conception des produits, à de meilleurs systèmes de récupération et à l'augmentation des marchés pour le plastique postconsommation. Nous avons toutefois certaines inquiétudes que nous souhaitons partager avec vous.

Approche proposée par le gouvernement fédéral : répercussions environnementales, et en quoi l'approche mine l'instauration de l'économie circulaire du plastique

Nous sommes très préoccupés par l'approche que le gouvernement fédéral propose, c'est-à-dire l'ajout des « articles manufacturés en plastique » à la *Liste des substances toxiques* de l'annexe 1 de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (LCPE) et l'interdiction de certains articles de plastique – dont certains que nous fabriquons. Cette approche ne nous rapprochera pas des solutions nécessaires pour empêcher le plastique de se retrouver dans les sites d'enfouissement et aura des conséquences négatives sur la croissance et la relance économiques de notre industrie. Cette approche sapera également nos progrès vers l'instauration de l'économie circulaire du plastique.

- La LCPE n'est pas le bon outil pour gérer les déchets de plastique, puisqu'il ne s'agit pas d'une loi conçue pour réglementer une vaste gamme de produits de consommation. L'ajout – injustifié du point de vue scientifique – du plastique à la *Liste des substances toxiques* mettrait le plastique sur un pied d'égalité avec des substances qui sont véritablement toxiques et qui sont légitimement réglementées à ce titre par la LCPE.
- Le fait d'ajouter à tort le plastique dans la *Liste des substances toxiques* et d'interdire le plastique à usage unique cible l'usage du plastique plutôt que la gestion insuffisante de la fin de vie des plastiques, qui résulte du manque de sensibilisation du consommateur et de l'insuffisance d'infrastructures et de marchés favorisant l'utilisation secondaire de plastique postconsommation.
- Les mesures punitives comme l'interdiction des produits à usage unique sont contre-productives et créent une fausse dichotomie. Les gouvernements devraient plutôt s'employer à instaurer une économie circulaire qui optimise les ressources par leur réutilisation continue et par la promotion de la durabilité et des objectifs de carboneutralité. Dans une économie circulaire, le concept d'usage unique n'aura plus lieu d'être; notre mentalité et nos pratiques changeront, et nous délaisserons l'usage unique en faveur de la réutilisation.
- Les gouvernements devraient plutôt tenter de généraliser la réutilisation, le recyclage, la récupération, l'intégration et le développement des marchés finaux, ainsi que les investissements dans des infrastructures et des projets novateurs de recyclage de pointe. L'interdiction des plastiques à usage unique nuit aux investissements considérables consentis par l'industrie et les gouvernements pour mettre au point et perfectionner des technologies et des systèmes de recyclage des plastiques et bâtir, au Canada, une économie circulaire pour le plastique.
- L'approche de gestion proposée ne tient pas compte des capacités de recyclage actuelles et de l'avenir. Il existe des technologies de recyclage et de récupération de nombreux produits de plastique à usage unique, mais les budgets restreints des municipalités pour investir dans ces technologies, l'absence de marchés finaux et les capacités de tri restreintes font qu'au final, les taux de recyclage sont faibles. Les nouvelles capacités, rendues possibles par l'amélioration de la robotique appliquée au tri et les nouvelles technologies de recyclage de pointe, ouvrent la voie à l'élimination des déchets plastiques et à la réutilisation continue du plastique dans l'économie. Ce sont des solutions qui nous rapprochent de nos objectifs environnementaux tout en stimulant l'innovation et le développement économique.
 - Par exemple, Pactiv Evergreen est un membre fondateur de la *Foam Recycling Coalition*, un groupe de l'industrie qui soutient de façon volontaire l'intensification du recyclage de la mousse aux États-Unis et au Canada. Grâce au travail de cette coalition, 6,3 millions de personnes ont désormais accès au recyclage de la mousse, y compris dans de nombreuses municipalités du Canada.

Nous recommandons vivement de ne pas recourir à la LCPE pour réglementer des produits de consommation comme les « articles manufacturés en plastique ». Le gouvernement devrait recentrer son approche de gestion sur les investissements et les incitatifs afin d'élaborer des solutions technologiques à l'échelle du système qui favoriseront l'économie circulaire. Dans ce contexte, il serait inutile d'interdire les produits de plastique à usage unique, étant donné que ces produits seraient conçus pour être recyclés et que l'infrastructure nécessaire serait en place pour les recycler et les récupérer efficacement.

Incidence de l'approche proposée sur la santé

Les plastiques jouent un rôle important pour la protection de la santé des Canadiens et constituent une réponse à l'insécurité alimentaire. Les plastiques sont essentiels dans la chaîne d'approvisionnement alimentaire du point de vue de la sûreté et de la salubrité des aliments, puisqu'ils protègent les aliments du contact humain, des microbes et des bactéries, ainsi que de la contamination croisée avec d'autres produits.

Ils réduisent et préviennent également le gaspillage alimentaire tout au long de la chaîne d'approvisionnement – dans le contexte où le gaspillage est un enjeu de santé publique majeur. Environ un tiers des aliments destinés à la consommation humaine sont perdus ou gaspillés dans le monde. D'après le Conseil de la politique alimentaire de Toronto, on gaspille chaque année au Canada l'équivalent de 31 milliards de dollars en nourriture, ce qui représente 40 % de la nourriture produite annuellement au pays¹. Une grande part de ces aliments gaspillés est comestible et pourrait être redirigée vers les communautés où la sécurité alimentaire est précaire.

Les emballages de plastique réduisent les pertes et le gaspillage en protégeant les produits alimentaires, en prolongeant leur durée de conservation et en promouvant les changements de comportement (p. ex. contrôle des portions, emballages refermables, messages aux consommateurs). Par exemple, la pellicule plastique permet de prolonger la durée de conservation des viandes fraîches de 21 jours ou plus, et les emballages de plastique sous vide multiplient la durée de conservation de la viande par dix par rapport aux emballages de magasin, réduisant de 75 % le gaspillage alimentaire.

Le plastique a aussi joué un rôle essentiel dans la réponse à la pandémie de COVID-19. Pensons à la production d'équipements de protection individuelle ou aux emballages (comme ceux que nous fabriquons) utilisés par les restaurants pour poursuivre leurs activités lorsqu'il était interdit de servir des clients en salle.

L'approche proposée ne tient pas compte des conséquences de l'interdiction du plastique sur la salubrité et la sécurité alimentaire, ni des avantages du plastique dans le secteur médical et des soins de santé afin de protéger la santé humaine et d'éviter la transmission de maladies. Le fait d'associer le mot « toxique » aux produits de plastique suscitera de la confusion et de l'inquiétude chez les consommateurs, ce qui fragilisera leur confiance à l'égard des mesures de santé et de sécurité appliquées à ces produits hautement réglementés.

Approche proposée : retombées économiques et effets sur l'emploi pour les PME et l'industrie du plastique

Nous craignons que le gouvernement du Canada n'ait pas pris en compte les retombées économiques de l'interdiction sur le secteur du plastique et l'économie du pays.

- Les PME sont au cœur de l'industrie du plastique; 86 % des fabricants d'articles de plastique au Canada sont des entreprises familiales. En se fondant sur les données de Statistique Canada, l'Association canadienne de l'industrie de la chimie estime que la désignation de plastique à usage unique pourrait s'appliquer environ au quart des envois d'articles de plastique du Canada, ce qui représente de 5,5 à 7,5 milliards de

¹ Value Chain Management Centre. Décembre 2014. "27 Billion" Revisited: The Cost of Canada's Annual Food Waste. <http://vcm-international.com/wp-content/uploads/2014/12/Food-Waste-in-Canada-27-Billion-Revisited-Dec-10-2014.pdf>

dollars ainsi que de 13 000 à 20 000 emplois directs et de 26 000 à 40 000 emplois indirects.

- L'interdiction visant les produits de plastique met à risque les petits producteurs, qui représentent la vaste majorité du marché et qui, pour la plupart, n'ont pas la capacité de se repositionner ou de s'adapter à de nouvelles gammes de produits, puisque les investissements nécessaires pour acquérir de nouvelles machines et de nouveaux équipements ne sont pas à leur portée.
- En outre, le fait d'ajouter tous les « articles manufacturés en plastique » à la *Liste des substances toxiques* (annexe 1) de la LCPE pourrait mettre en péril d'autres éléments de la chaîne d'approvisionnement de plastique de 35 milliards au Canada, en particulier les producteurs de résine, très présents en Alberta et en Ontario. Cette désignation enverra un message extrêmement négatif à l'industrie en ce qui concerne l'investissement. Les plans de croissance et de relance économique de l'Alberta, de l'Ontario, de la Colombie-Britannique et du Québec misent tous sur les investissements dans les secteurs de la chimie et du plastique.
- En ne sachant pas dans quelle mesure l'approche proposée vise l'évaluation continue d'autres articles de plastique, cela crée de l'incertitude quant aux retombées économiques générales de l'approche. Par exemple, le gouvernement fédéral n'a pas précisé si les interdictions proposées porteront sur la vente des produits visés au Canada (la vente aux États-Unis demeurant autorisée) ou s'il prévoit interdire la fabrication et l'exportation. La réponse à ces questions déterminera en grande partie notre capacité à évaluer la portée des retombées économiques et des effets sur l'emploi, puisque de nombreuses entreprises (comme la nôtre) exportent une part importante de leurs produits vers les États-Unis.

Nous recommandons fortement qu'avant d'adopter l'approche proposée, le gouvernement analyse les répercussions sur l'économie et l'emploi – pour les PME et l'industrie du plastique – résultant de l'ajout des produits manufacturés de plastique à l'annexe 1 de la LCPE et de l'interdiction de plastiques à usage unique.

Nous exhortons le gouvernement à poursuivre son travail avec les intervenants concernés, la province et les territoires pour construire un cadre d'économie circulaire soutenant notre objectif commun : l'élimination de la pollution par le plastique, dans le respect des entreprises du Canada.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments distingués.

Ken Bumstead
Gestionnaire générale
Canada

Au sujet de Pactiv Evergreen Inc. : Pactiv Evergreen Inc. (NASDAQ: PTVE) est le plus important fabricant et distributeur d'emballages d'aliments et de boissons en Amérique du Nord. Sa clientèle est variée : restaurants, distributeurs de services alimentaires, supermarchés, producteurs d'aliments et de boissons, emballeurs et transformateurs d'aliments. L'entreprise fabrique aussi du papier et du carton à partir de fibres à provenance responsable, ce qui offre à la clientèle une confiance dans la chaîne d'approvisionnement. L'entreprise, dont le siège social est à Lake Forest, en Illinois, compte plus de 15 000 employés et contribue au mode de vie

pratique d'aujourd'hui en offrant des produits grâce auxquels les gens peuvent se restaurer et se désaltérer de façon sécuritaire en tout temps et n'importe où. Pour en savoir plus : pactivevergreen.com.

Pactiv Evergreen est membre de l'Association canadienne de l'industrie de la chimie du Canada, et plus précisément de la Division des plastiques, qui représente les chefs de file canadiens des secteurs de la chimie et des plastiques – un secteur d'une valeur de 35 milliards de dollars qui emploie directement plus de 93 000 Canadiens. La Division englobe toute la chaîne de valeur du plastique, y compris les fournisseurs de résine et de matériaux bruts, les transformateurs/convertisseurs, les fournisseurs d'équipement, les recycleurs et les propriétaires de marques.